



Principales restrictions réglementaires applicables en situation de sécheresse

ARROSAGE

NETTOYAGE

REPLISSAGE

Pelouses, jardins, massifs, espaces verts publics et privés	Potagers	terrains de sports	golfs	Toitures, terrasses, façades particuliers professionnels	Equipements sportifs, de loisirs, voirie (collectivités)	voitures	piscines (publiques, privées)	Plan d'eau remplissage ou mise à niveau

VIGILANCE

Déclenchée lorsque la coexistence de tous les usages de l'eau devient incompatible avec le bon fonctionnement du milieu aquatique

Autolimitation	Autolimitation	Autolimitation	Autolimitation	Autolimitation	Autolimitation	Autolimitation	Autolimitation	Autolimitation	Autolimitation

ALERTE

Aggravation de la situation sans pour autant que le milieu aquatique et l'usage de l'eau ne soient sévèrement atteints

Interdiction De 8h à 20h	Autolimitation	Interdiction De 8h à 20h	Interdiction De 8h à 20h	Interdiction	Autolimitation	Interdiction sauf raison sanitaire	Autolimitation en stations de lavage	Interdiction sauf 1ère mise en eau et raison sanitaire pour les piscines publiques	Interdiction sauf pisciculture

ALERTE RENFORCEE

Milieu aquatique et usage de l'eau fortement atteints – Limitation de la consommation d'eau potable aux usages prioritaires

Interdiction	Interdiction De 8h à 20h	Interdiction	Interdiction	Interdiction	objectif de réduction de 20 % du volume prélevé	Interdiction sauf raison sanitaire	Interdiction sauf circuit fermé ou 1 piste haute pression par station	Interdiction sauf 1ère mise en eau et raison sanitaire des piscines publiques	Interdiction sauf pisciculture

CRISE

Difficultés généralisées ou menaces graves sur l'alimentation en eau potable – Interdiction totale des usages non prioritaires

Interdiction	Interdiction De 8h à 20h	Interdiction	Interdiction	Interdiction	Interdiction sur décision du préfet	Interdiction sauf raison sanitaire	Interdiction sauf lavage réglementaire	Interdiction sauf raison sanitaire des piscines publiques	Interdiction